



Mâcon, le 28 novembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 cas en Bourgogne depuis le 1er octobre Monoxyde de carbone : Prévenir les intoxications

Avec une centaine de décès chaque année, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par toxique en France. Invisible, inodore et non irritant, le CO est un gaz asphyxiant indétectable.

En Bourgogne, 17 cas d'intoxications ont été recensés depuis le 1er octobre.

Pour la période 2012-2013, plus de 30 signalements avaient été enregistrés, impliquant une cinquantaine de personnes. Les causes de ces intoxications sont principalement liées au mauvais fonctionnement des appareils de chauffage ou au manque de ventilation. Le monoxyde de carbone peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...)

Les gestes de prévention à adopter :

- Respectez les consignes d'utilisation indiquées dans le mode d'emploi de l'appareil (chaudière, chauffe-eau...)
- Avant chaque hiver, faites vérifier vos appareils par un professionnel qualifié et faites ramoner mécaniquement les conduits de fumée et de cheminée.
- Aérez régulièrement votre logement (au moins 10 minutes par jour) et ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air.
- N'utilisez pas en continu des appareils de chauffage d'appoint mobiles. Ils sont conçus pour une utilisation brève
- Si vous devez utiliser un groupe électrogène, ne le placez jamais à l'intérieur du logement, même dans une cave ou un garage.

Les signaux d'alerte

- En présence d'un appareil à combustion, maux de têtes, nausées, vomissements sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone.

Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15, le 18 ou le 112.

Nous vous remercions pour l'écho que vous en ferez dans vos médias.



Contact : Service de la Communication Interministérielle / ☎ 03 85 21 81 59 / 80 64 / 81 58

sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr

regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr

xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr